MANIFESTATION POUR LE DEMANTELELEMENT D'UNE ANTENNE ILLEGALEMENT INSTALLEE Samedi 22 janvier 2022 - 11h Surchargeat - Saint Pierre de Chartreuse

2022-01-20 01:01:01

14/01/2022 : COMMUNIQUE DE PRESSE

du Collectif d'habitants de Surchargeat, avec l'appui de la Mairie de Saint Pierre de Chartreuse

FREE INSTALLE UNE ANTENNE 4G EN PLEIN HAMEAU DE SURCHARGEAT CONTRE L'AVIS DES HABITANTS ET DES ELUS ET SANS RESPECTER LA LEGISLATION EN VIGUEUR ET SUR UNE ZONE DEJA COUVERTE !

Pendant la semaine du 11 octobre 2021, l'opérateur de téléphonie mobile Free a procédé à l'installation, sans information préalable de la Mairie, d'un émetteur 4G sur un pylône appartenant à TDF, équipé jusque-là d'une antenne TV obsolète et situé au milieu du hameau de Surchargeat à Saint-Pierre de Chartreuse.

Quelques mois auparavant, la Mairie de Saint-Pierre de Chartreuse avait validé la construction de deux nouveaux pylônes 4G sur la commune pour résorber les zones blanches sur son territoire (Projet national « New Deal Mobile » piloté par l'Etat). Ces deux nouvelles infrastructures accueilleront les 4 opérateurs (Orange, Bouygues Télécom, SFR et bien sûr Free Mobile) et permettront d'émettre correctement sur toute la commune au relief montagneux.

FREE MOBILE ne tient pas compte des décisions du Conseil municipal :

En 2019, l'Etat, dans le cadre du New Deal Mobile, a missionné l'opérateur Bouygues Télécom, pour résorber les zones blanches de couverture 4G sur le territoire de Saint Pierre de Chartreuse, et dans ce cadre, implanter deux nouveaux pylônes sur le territoire de la commune. La mairie a alors engagé un travail de concertation entre les habitants de la commune, l'opérateur missionné et les parties prenantes (Etat, Département de l'Isère, Parc naturel régional de Chartreuse, ONF, exploitants forestiers ...). Ce travail de quelques

mois a permis d'aboutir à la validation de deux nouveaux emplacements : au-dessus et à distance raisonnable des hameaux de la Coche et des Egaux.

A l'issue de cette concertation considérée comme exemplaire par la population et par les collectivités voisines, le Conseil municipal de Saint-Pierre de Chartreuse a adopté à l'unanimité une résolution en date du 5 octobre 2020 (cf annexe) soutenant le déploiement de la 4G par la construction des deux nouveaux pylônes ouverts aux quatre opérateurs (SFR, Orange, Free mobile et Bouygues Télécom), demandant que ces pylônes n'accueillent pas de puissance supérieure à la 4G et qu'ils soient implantés à minimum 300 mètres des terrains habitables, conformément au principe de précaution et en respect du souhait exprimé par les habitants. 14 janvier 2022

Sans même avoir pris connaissance de ce travail, FREE Mobile installe illégalement une nouvelle antenne en octobre 2021

Free Mobile n'a pas respecté la réglementation en vigueur prévoyant que « *Toute modification substantielle d'une installation radioélectrique existante nécessitant une nouvelle demande d'accord ou d'avis auprès de l'Agence nationale des fréquences et susceptible d'avoir un impact sur le niveau de champs électromagnétiques émis par celleci fait également l'objet d'un dossier d'information remis au maire ou au président de l'intercommunalité un mois avant le début des travaux.* » (Article L34-9-1 B du code des postes et communications électroniques). Cette information doit se faire par l'intermédiaire de la remise d'un dossier Information Mairie (DIM), ce qui n'a pas été fait. La mairie a appris son installation par les habitants du hameau de Surchargeât.

Outre le fait qu'il s'agit d'une création et non d'une antenne mobile déjà existante, ce n'est qu'un mois après l'installation que la mairie a reçu le DIM de Free Mobile !

Fin décembre, malgré les retours négatifs effectués par la consultation publique, malgré les courriers de la mairie envoyés à l'opérateur, l'antenne a commencé son émission 2G, 3G, 4G et tant qu'à faire 5G !

Les habitants mobilisés !

Dans ce contexte, les habitants ne comprennent pas l'installation par FREE Mobile d'une nouvelle antenne à proximité immédiate des habitations (30 mètres pour la plus proche), dans un secteur qui sera couvert par les futures antennes. Ils s'insurgent contre des pratiques agressives, hors de tout respect de la politique de déploiement concerté de la 4G tel que développée à Saint-Pierre de Chartreuse. Très mobilisés, ils ont monté une association et ont lancé une pétition qui a recueilli environ 250 signatures.

Pourquoi FREE Mobile est-il libre de passer outre l'avis des conseils municipaux et des habitants ? Pourquoi n'appliquet- il pas le principe de précaution ? Pourquoi est-il libre de poser des émetteurs d'ondes n'importe où, n'importe comment ?

Manifestation du 22 janvier 2022 :

Pour dénoncer les pratiques de FREE Mobile (et de TDF, propriétaire du pylône), le collectif des habitants de Surchargeât, avec l'appui de la Mairie, organise une manifestation ce samedi 22 janvier à 11h au pied du pylône, chemin du Grand Logis, pour demander son démantèlement et à vous invite à participer à cet événement.

Contacts Presse :

Collectif d’habitants de Surchargeat : Anne COSTE / coste-anne@orange.fr

Mairie : Eric DAVIAUD / 06 87 86 25 21 / eric.daviaud@saintpierredechartreuse.fr

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n’avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l’adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026